

Ouvrier paysagiste

RNCP37875 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	214r, 214s
Formacode(s)	21046
Code(s) ROME	A1203
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	28/10/2028

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

122 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 114 à former et organiser l'évaluation et 8 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800111	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800137	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800160	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800228	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800244	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800251	Former
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200728	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814201254	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814201296	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 122 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp37875-ouvrier-paysagiste/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'ouvrier paysagiste aménage et entretient des espaces paysagers dans un objectif esthétique (embellissement du cadre de vie), fonctionnel (loisirs, pédagogie, production alimentaire) ou écologique (préservation des écosystèmes et de la biodiversité). Il végétalise les villes et espaces périurbains, effectue des travaux de maçonnerie paysagère et réalise la pose et l'entretien des circulations, des terrasses et des équipements de parcs et jardins. Il assure l'aménagement et l'entretien des sols sportifs et des aires de jeux. Il réalise les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en œuvre.

ACTIVITÉS VISÉES

A partir de consignes orales ou d'informations écrites (plans, schémas ou croquis) transmises par son responsable hiérarchique, l'ouvrier paysagiste participe aux implantations des ouvrages, réalise les travaux de préparation de sol, de plantation de tous types de végétaux, d'engazonnement ou d'enherbement, et de mise en place de massifs ornementaux ou nourriciers, pérennes ou saisonniers, et à intérêt écologique. Il réalise, dans le respect des règles professionnelles, des ouvrages variés de maçonnerie paysagère, cheminements, terrasses, emmarchements, clôtures, bordures, etc. Il entretient les massifs, les végétaux isolés, les gazons, les friches et les surfaces minérales, et nettoie leurs abords. Il taille les végétaux dans un objectif esthétique et parfois productif (arbres fruitiers). Il procède, depuis le sol, à l'élagage des arbres, et à l'abattage et au débit d'arbres de quatrième grandeur (1). Il intervient sur tout le cycle de vie des végétaux (sélection, plantation, entretien) et sur des supports de plantation divers (pleine terre, conteneurs, façades et toitures végétalisées), en utilisant au plus juste la ressource en eau. Il peut être amené à informer et conseiller le client sur l'entretien et les soins à apporter aux espèces végétales (ornementales, fruitières ou potagères) implantées ou à planter sur son terrain, et à informer les usagers lors des chantiers réalisés sur l'espace public. Sous la responsabilité de son responsable hiérarchique, il protège les végétaux des bioagresseurs par des méthodes préventives ou curatives adaptées, dans le respect de la législation en vigueur. Il utilise fréquemment et assure la maintenance de premier niveau des matériels motorisés spécifiques (débroussailleuse, tondeuse, taille-haie, tronçonneuse polyvalente, broyeur à végétaux...). Ponctuellement, il peut conduire des tracteurs, microtracteurs polyvalents, tondeuses autoportées ou mini pelles.

L'ouvrier paysagiste exerce le plus souvent l'emploi en équipe, en plein air, en appliquant les directives de son responsable hiérarchique ou du client. Il se déplace quotidiennement pour se rendre sur les chantiers, dans un périmètre géographique local, en zone urbaine, rurale ou périurbaine. Selon l'entreprise, la semaine peut être organisée sur quatre jours afin d'optimiser les trajets et de diminuer la consommation de carburants, tout en améliorant les conditions de vie au travail. La nature de ses activités est soumise à la saisonnalité et aux conditions climatiques.

Il est sensibilisé aux conséquences du changement climatique sur ses activités : il économise l'eau et les hydrocarbures, et préserve des pollutions les environnements où il intervient. Il connaît les principes de fonctionnement d'un écosystème et favorise par son travail la biodiversité végétale et animale des jardins où il intervient.

Il connaît les risques professionnels (bruits, coupures, chutes...), les identifie dans ses situations de travail, et met en œuvre les mesures et équipements de protection individuelle (EPI) et collective visant à limiter ou éviter l'exposition au danger.

Il respecte la législation sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, en intégrant les bonnes pratiques visant à préserver sa santé, celle d'autrui et l'environnement. S'il applique ce type de produits, il est titulaire du « Certiphyto ».

Il peut être amené à travailler ponctuellement en hauteur. L'utilisation d'échafaudages ou de plates-formes individuelles nécessite une habilitation.

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tondeuse autoportée, tracteur, mini pelle) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Certains travaux de plantation et interventions d'élagage ou d'abattage nécessitent une autorisation d'intervention à proximité des réseaux.

Le raccordement du programmeur d'un réseau d'arrosage automatique au réseau électrique nécessite une habilitation électrique délivrée par l'employeur.

(1) Arbres dont la taille adulte est inférieure à 10 mètres de haut, tels que définis dans les règles professionnelles, n° P.C.2-R1 - Travaux de plantation des arbres et arbustes.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Entretenir un espace paysager :

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
Entretien d'une surface herbacée à semi-ligneuse
Tailler des arbres et des arbustes
Abattre et débiter un arbre de quatrième grandeur.
Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
Végétaliser un espace paysager :
Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
Réaliser un gazon ou une couverture végétale
Planter des arbres et des arbustes
Réaliser un massif paysager
Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager :
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager
Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager
Poser et entretenir un réseau d'arrosage

Blocs de compétences

RNCP37875BC01 — Entretien d'un espace paysager

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
Entretien d'une surface herbacée à semi-ligneuse
Tailler des arbres et des arbustes
Abattre et débiter un arbre de quatrième grandeur
Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 01 h 40 min

La mise en situation professionnelle est constituée de deux phases :

Phase 1 (durée : 01 h 30 min) : L'entretien d'un espace paysager.

Phase 2 (durée : 00 h 10 min) : Le débit de tronçons de bois.

Entretien technique : 00 h 15 min

Le jury conduit un entretien technique concernant la connaissance des végétaux, ainsi que la sécurité lors des chantiers d'abattage et la technique de l'abattage direct.

Le jury dispose d'un guide de questionnement.

Questionnaire professionnel : 00 h 45 min

Le questionnaire professionnel comprend trois parties :

Partie 1 : Identification de 20 échantillons de végétaux.

Partie 2 : Identification de 5 bioagresseurs.

Partie 3 : Questionnaire à choix multiples (QCM) relatif à la protection des végétaux.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 02 h 40 min

RNCP37875BC02 — Végétaliser un espace paysager

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
Réaliser un gazon ou une couverture végétale
Planter des arbres et des arbustes
Réaliser un massif paysager

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 04 h 00 min

À partir de consignes, le candidat réalise un aménagement paysager comprenant des végétalisations.

Entretien technique : 00 h 10 min

Le candidat réalise un entretien technique concernant la connaissance des végétaux.

Questionnaire professionnel : 00 h 45 min

Le questionnaire professionnel comprend trois parties :

Partie 1 : Identification de 20 échantillons de végétaux.

Partie 2 : Identification de 5 bioagresseurs.

Partie 3 : Questionnaire à choix multiples (QCM) relatif à la protection des végétaux.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 04 h 55 min

RNCP37875BC03 — Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager

LISTE DE COMPÉTENCES

Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager

Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager

Poser et entretenir un réseau d'arrosage

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 05 h 00 min

À partir de consignes, le candidat réalise un aménagement paysager comprenant des maçonneries paysagères.

Entretien technique : 00 h 15 min

Le jury dispose d'un guide de questionnement.

Questionnaire professionnel : 00 h 20 min

Le candidat renseigne par écrit un questionnaire à choix multiples (QCM) relatif à la protection des végétaux.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 05 h 35 min

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Entreprises du paysage

Parcs et jardins

Sols sportifs

Services techniques des collectivités

Services techniques des complexes touristiques

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ouvrier paysagiste, ouvrier du paysage

Jardinier, jardinier d'espaces verts, jardinier paysagiste

Ouvrier des espaces verts

Agent d'entretien des parcs et jardins

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Phytosanitaire :

Article L. 254-3 du code rural et de la pêche maritime
relatif au Certiphyto.

Annexe I de l'arrêté du 29 août 2016 mentionnant le titre « ouvrier du paysage » dans la liste des diplômes et titres requis pour la délivrance du certificat individuel « Certiphyto » pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur ».

Conduite d'engins : Articles R. 4323-55 à R. 4323-57 du code du travail
relatif à l'autorisation de conduite.

Travaux en hauteur :

Articles R. 4323-58 à R. 4323-68 du code du travail
relatifs à la prévention des risques liés aux chutes de hauteur.

Articles R. 4323-69 à R. 4323-88 du code du travail
relatif au montage, démontage et à l'utilisation des échafaudages, échelles, escabeaux et marchepieds.

Electricité : Articles R. 4544-9

et R. 4544-10
du code du travail relatifs à l'habilitation électrique.
Intervention à proximité des réseaux : Article R. 554-31 du code de l'environnement
et articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié relatifs à l'attestation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) niveau opérateur.
Chantiers forestiers et sylvicoles : Article R. 717-78-7 du code rural et de la pêche maritime
relatif aux compétences nécessaires sur les chantiers forestiers et sylvicoles.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Inadéquation géographique, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 600 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	30 695
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE
Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER
Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 335 €
Selon la branche	6 335 € – 6 824 €
Prise en charge	Branches concernées
6 335 €	Valeur par défaut · 205 branches
6 824 €	CPNEF du golf, CPNEFP des jardineries et graineteries, CPNEFP hôtellerie de plein air
6 583 €	CPNE Travail Temporaire, CPNEF de la Branche des organismes de formation, CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 690 €	CPNE autoroutes

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 28/10/2028

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	378	4	66 %	54 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP399

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP399

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37875/>

Où se former

Formations référencées	48
Organismes	20
Régions couvertes	12
Prix indicatif	140 € – 18 200 €
Durée	7 – 1642 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	15
Organismes gestionnaires (CFA)	15
Organismes formateurs	15
Régions couvertes	9
Départements couverts	12
Organismes certifiés Qualiopi	15
Sessions	de 09/2025 à 02/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	66
Parcours menés à terme	53
Taux d'achèvement	80 %
Période	04/2024 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	77
Montant total engagé	255 887 €
Coût moyen par dossier	3 323 €
Durée moyenne	293 h
Période	01/2024 – 09/2026
France compétences	69 %
France Travail	23 %
Reste à charge titulaire	6 %
Entreprise	3 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.